

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 711

16 mars 2012

SOMMAIRE

Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	34121	F.V.C. Financial and Venture Capital S.A.	34115
Bavi Concept	34091	F.V.C. Financial and Venture Capital S.A.	34115
Casuarina S.A.	34087	Gestacom S.A.	34094
Celfra S.A.	34091	Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l. ...	34117
CERE III U Co-Invest S.à r.l.	34095	Goodman Tumbleweed Logistics (Lux) S.à r.l.	34097
CIS Luxembourg S.A.	34092	Goodman Turquoise Logistics (Lux) S.à r.l.	34128
CNR International (Luxembourg) S.A. ...	34098	Guardian Financial Company S.à r.l.	34124
Consens S.A. - SPF	34092	HeraFund SA	34128
Copralim S.A., S.P.F.	34093	Intelsat Phoenix Holdings S.A.	34110
Durosols S.A.	34098	Intent Ventures Partners S.C.S.	34093
Eden Lux S.à r.l.	34108	Ippon Sport s.à r.l.	34109
Edept II S.à r.l.	34109	JPMorgan Portfolio Strategies Funds II ...	34084
Edept I S.à r.l.	34108	Karmaninvest S.A.	34128
Edept VI S.à r.l.	34114	Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A.	34098
Edept V S.à r.l.	34110	MAM (Luxembourg) S.à r.l.	34098
Elba Lux S.à r.l.	34093	MMap Airports Luxembourg S.à r.l.	34118
Emerald Corporation S.A.	34114	Onea S.A.	34092
Enet Investments S.A.	34124	Project Bird Holding S.à r.l.	34094
Esaress Holding Limited - Luxembourg Branch	34108	RE French Investments 2 S.à r.l.	34117
European Card Services S.à r.l.	34109	RE French Investments S.à r.l.	34116
Finadot S.A.	34117	Shangri-La Hotels (Europe)	34082
Fir Tree Capital Opportunity (Lux)	34115	Shelco Luxembourg S.à r.l.	34084
Fir Tree Capital Opportunity Topco (Lux)	34116	Signet Investments S.A.	34118
Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l.	34090	Smoking Dudes	34087
Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l.	34116		

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

In the year two thousand and twelve on the twenty-seventh day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number EC17607, (the "Sole Shareholder").

In its capacity as the Sole Shareholder of SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 128 205, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 24 April 2007 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445 on the 13th of July 2007 (the "Company").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles of Association of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Ms. Flora GIBERT, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 6,000,000.- (six million Euros) so as to bring the Company's issued share capital from its current amount of EUR 75,600,000.- (seventy-five million and six hundred thousand Euros) to EUR 81,600,000.- (eighty one million and six hundred thousand Euros) by the creation and issue of 600,000 (six hundred thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, by contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in the new shares by contribution in cash for the new 600,000 (six hundred thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each in the Company so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 6,000,000.- (six million Euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital is fixed at EUR 81,600,000 (eighty one million and six hundred thousand Euros) represented by 70,000 (seventy thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 40,000 (forty thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 400,000 (four hundred thousand) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 600,000 (six hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and 7,050,000 (seven million and fifty thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each. The holders of the shares are together referred to as the "shareholders".

Each class of shares follows a specific investment of the Company and each class of shares may be separately and entirely redeemed by the Company. The board of managers will attribute each investment made or to be made by the Company to a specific class of shares. This attribution has to receive the unanimous approval of the shareholders. Consequently, each class of shares will be linked to a particular targeted investment.

The conditions and methods of redemption of the shares so issued are fixed as follows:

1) Redemption can only take place through distributable sums whose amount cannot exceed those of the results of the last closed financial year or of an interim balance sheet duly approved, increased by the profits carried but reduced by losses carried forward and sums to be put into reserves according to the law and the present by-laws of the Company, and only if the net asset resulting from this closing is not and shall not become, as results of such a redemption, lower than the amount of the share capital, increased by reserves (the law or the by-laws of the Company do not allow to distribute).

2) An amount equal to the nominal value of all redeemed shares must be included into a reserve, which cannot, except in case of reduction of the share capital, be distributed to the shareholders; this reserve can only be used in order to increase the share capital by incorporation of reserves.

3) When, as a result of redemption, the payment of a premium in favour of the shareholders is contemplated, such premium can only be deducted from the distributable sums whose or the amount of which is fixed by point 1) of this article.

4) The redemption price of the redeemable shares composing the class of shares whose redemption is contemplated depends on the profit realised on the investment financed by this class of shares, taking into consideration the limits described here above.

5) Each redemption is subject to a publication into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euro (EUR 4,000-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, immatriculée sous le numéro EC17607, (l'«Associé Unique»).

En qualité d'Associé Unique de SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.205 constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1445 du 13 juillet 2007 (la «Société»);

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Flora Gibert, clerc de notaire, domiciliée à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 6.000.000,- (six millions Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 75.600.000 (soixante quinze millions et six cent mille Euros) à EUR 81.600.000 (quatre vingt un millions et six cent mille Euros) par la création et l'émission de 600.000 (six cent mille) nouvelles parts sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales nouvelles de la façon suivante: -au moyen d'un apport en numéraire, pour les nouvelles 600.000 (six cent mille) parts sociales de Catégorie D de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 6.000.000,- (six millions Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 81.600.000 (quatre vingt un millions et six cent mille Euros) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 40.000 (quarante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 400.000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros), 600.000 (six cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune et 7.050.000 (sept millions et cinquante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie D avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune. Les détenteurs de parts sociales sont ci-après conjointement dénommés "les associés".

Chaque catégorie de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société et chaque classe (excepté les parts sociales ordinaires) peut être rachetée, séparément et entièrement, par la Société. Le conseil de gérance va attribuer chaque investissement réalisé ou à réaliser par la Société à une classe spécifique

de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires). Cette attribution doit recevoir l'accord unanime des associés. Par conséquent, chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société.»

Les conditions et les méthodes de rachat des parts sociales sont fixées comme suit:

1) Le rachat ne peut être réalisé que par des sommes distribuables dont le montant ne peut excéder le montant des résultats réalisés du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés ou d'un état comptable intérimaire dûment approuvé, augmenté des bénéfices reportés et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que si l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels approuvés/ de l'état comptable intérimaire n'est pas, ou ne deviendrait pas, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

2) Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves;

3) Lorsque, suite au rachat, le versement d'une prime en faveur des actionnaires est prévu, cette prime ne peut être prélevée que sur des sommes distribuables conformément au point 1) de cet article;

4) Le prix de rachat des parts sociales de la catégorie de parts sociales dont le rachat est prévu dépend du bénéfice réalisé sur l'investissement financé par cette catégorie de parts sociales, prenant en considération les limites décrites ci-dessus.

5) Chaque rachat fait l'objet d'une publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille Euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4561. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012018512/144.

(120022491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

JPMorgan Portfolio Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.483.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017902/9.

(120022128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Shelco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.960.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ShelCo Limited, a company having its registered office at Kingston Chambers, PO Box 173, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 1382855,

here represented by Mr. Olivier Yau, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Toronto, Canada, on 16 December 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Shelco Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134960, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg-Eich, on 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 257 dated 31 January 2008. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

1) Decision to increase the Company’s share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to two million twelve thousand five hundred euro (EUR 2,012,500) represented by eighty thousand five hundred (80,500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, through the issue of eighty thousand (80,000) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, to be paid by a contribution in cash.

2) Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at two million twelve thousand five hundred euro (EUR 2,012,500) divided into eighty thousand five hundred (80,500) share quotas of twenty-five euro (25.-EUR) each.”

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company’s share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to two million twelve thousand five hundred euro (EUR 2,012,500) represented by eighty thousand five hundred (80,500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, through the issue of eighty thousand (80,000) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, to be paid by a contribution in cash as follows.

All the newly issued shares are subscribed and fully paid up by ShelCo Limited, prenamed, here represented as aforementioned, by a contribution in cash in an aggregate amount of two million euro (EUR 2,000,000) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The total subscription price of two million euro (EUR 2,000,000) shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at two million twelve thousand five hundred euro (EUR 2,012,500) divided into eighty thousand five hundred (80,500) share quotas of twenty-five euro (25.-EUR) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ShelCo Limited, une société, ayant son siège social à Kingston Chambers, PO Box 173, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 1382855,

ici représentée par Monsieur Olivier Yau, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Toronto, Canada, le 16 décembre 2011.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de Shelco Luxembourg S.à r.l. (ciaprès la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134960, constituée selon un acte notarié de Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 257 du 31 janvier 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle comparante représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1) Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500) représenté par quatre-vingt mille cinq cents (80.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par un apport en numéraire.

2) Modification de l'article 6 des statuts de la Société, qui devra avoir la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500) représenté par quatre-vingt mille cinq cents (80.500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500) représenté par quatre-vingt mille cinq cents (80.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par un apport en numéraire.

Toutes les nouvelles parts sociales sont souscrites et entièrement payées par ShelCo Limited, prénommée, ici représentée comme il est dit, par un apport en numéraire d'un montant global de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) dont la preuve est apportée au notaire par un certificat de blocage.

Le montant total du prix de souscription de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500) représenté par quatre-vingt mille cinq cents (80.500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 3.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la mêmes comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. YAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/121. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2012.

Référence de publication: 2012016206/119.

(120019541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Casuarina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.961.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 mars 2011 que:
La cooptation de Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle, a été ratifiée.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012017743/15.

(120022149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Smoking Dudes, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg F 8.992.

—
STATUTEN

§1. Name, Sitz und Geschäftsjahr.

- (1) Der Name des Vereins lautet „Smoking Dudes" Association sans but lucratif.
- (2) Der Sitz des Vereins ist 54, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg.
- (3) Das Geschäftsjahr des Vereins ist das Kalenderjahr.

§2. Haftung des Vereins.

- (1) Die Haftung des Vereins ist auf das Vereinsvermögen beschränkt.

§3. Zweck des Vereins.

- (1) Der Verein unterstützt das Zusammenfinden Zigarren begeisterter und Spirituosen Liebhaber. Er verfolgt keine politischen oder religiösen Interessen.
- (2) Aktivitäten des Vereins:
 - a. Treffen der Mitglieder zum Gedanken bzw. Erfahrungsaustausch,
 - b. Genuß bzw. Verkostungen von Zigarren samt dazupassenden Speisen und Getränken,
 - c. Förderung des geselligen Beisammenseins und des Dialoges von Genussrauchern,
 - d. Vereinsreisen zu Partys, Messen und anderen Treffen im In- und Ausland,
 - e. Organisation von Treffen rund um das Thema Zigarren, Spirituosen und Speisen für Mitglieder sowie Nicht-Mitglieder,
 - f. Kontaktaufnahme zu anderen Zigarrenclubs,
 - g. Bildungsreisen zu Zigarrenfabriken bzw. Anbaugebieten.

§4. Mittel des Vereins.

- (1) Mittel des Vereins dürfen nur für satzungsgemäße Zwecke verwendet werden. Die Mitglieder erhalten keine Zuwendungen aus Mitteln des Vereins. Niemand darf durch Ausgaben, die dem Zweck des Vereins nicht entsprechen, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen, begünstigt werden. Tätigkeiten für den Verein werden ehrenamtlich erbracht. Erstattungsfähig sind nur nachgewiesene notwendige Ausgaben. Die Rückerstattung muß innerhalb eines Monats beim Kassenwart beantragt werden; ausschlaggebend ist das Datum des Kassenbons.
- (2) Die Mittel zur Erfüllung seiner Aufgaben erhält der Verein hauptsächlich durch:
 - a. Mitgliedsbeiträge,
 - b. Veranstaltungen des Vereins,
 - c. Geld- und Sachspenden von Sponsoren,
 - d. Gewinne durch Verkauf und/oder Verleih von vereinseigenen Produkten/Material, Humidore, Zigarrenzubehör, etc.,

e. Verkauf von Club Fanartikeln zur Unterstützung des Vereines,

f. Eventuelle Zuschüsse der öffentlichen Hand.

(3) Die Mittel des Vereins werden vom Kassenwart verwaltet. Dieser muß alle Ein- und Ausgaben im Kassenbuch vermerken.

(4) Ausgaben können nur auf Beschluß des Vorstands getätigt werden.

(5) Vereinsmittel sind nur durch Unterschrift des Kassenwartes sowie des Präsidenten oder Vize-Präsidenten zugänglich.

§5. Mitgliedschaft.

(1) Wer Mitglied des Vereins zu werden wünscht, muß die Aufnahme schriftlich beim Vereinsvorstand beantragen. Das Mindestalter zur Vereinsaufnahme beträgt 18 Jahre. Über den schriftlichen Aufnahmeantrag entscheidet der Vorstand.

(2) Die Mitgliedsbeiträge werden jedes Jahr vom Vorstand festgelegt.

(3) Die angegebenen Daten werden vertraulich behandelt und nicht an Dritte weitergegeben.

(4) Die Mitgliedschaft wird mit der Überweisung des Mitgliedsbeitrages bestätigt.

(5) Ein Wiedereintritt ohne schriftlichen Aufnahmeantrag erfolgt in der Regel durch die nachträgliche Überweisung des Mitgliedsbeitrags für das laufende Kalenderjahr. Hierüber entscheidet der Vorstand.

(6) Die Mitgliedschaft endet:

a. bei Nichtentrichtung des Mitgliedsbeitrags automatisch, sobald das Mitglied 64 Tage im Rückstand ist,

b. durch Ausschluss - dieser kann erfolgen, wenn ein Mitglied den Interessen des Vereins vorsätzlich oder wiederholt schadet. Über den Ausschluss entscheidet der Vorstand nach Anhörung des betroffenen Mitglieds. Gegen diesen Vorstandsbeschuß, der schriftlich zu begründen ist, steht dem Mitglied der Widerspruch zu, der binnen eines Monats gegenüber dem Vereinsvorstand zu erheben ist. Dieser Widerspruch kann den Antrag auf eine Anhörung vor der Mitgliederversammlung beinhalten.

(7) Bei vorsätzlichem Schaden haftet derjenige Teilnehmer, der den Schaden verursacht hat, falls der entstandene Schaden nicht von der Versicherung gedeckt wird.

(8) Bei absichtlich entstandenem Schaden kann durch Entschluß des Vorstandes dem Verursacher ein gerichtliches Verfahren auferlegt werden.

§6. Organe.

(1) Organe des Vereins sind:

a. der Vorstand,

b. die Mitgliederversammlung.

§7. Der Vorstand.

(1) Der Vorstand setzt sich zusammen aus dem Präsidenten, dem Vize-Präsidenten, dem Kassenwart, dem Sekretären und den anderen Vorstandsmitgliedern.

(2) Der Vorstand besteht aus mindestens fünf und höchstens neun Mitgliedern, die für die Dauer von sechs Jahren gewählt werden. Er bleibt jedoch so lange im Amt bis ein neuer Vorstand ordnungsgemäß gewählt ist.

(3) Der Vorstand organisiert die Aktivitäten des Vereins, verwaltet das Vereinsvermögen und sorgt für die Ausführung der Beschlüsse der Mitgliederversammlung. Der Vorstand organisiert die Erstellung der verschiedenen Publikationen.

(4) Die Vorstandssitzungen finden einmal pro Monat statt. Diese werden, falls nicht in der vorangegangenen Vorstandssitzung festgelegt, im Zusammenhang mit den Tagesordnungspunkten vom Präsidenten festgelegt, der den Sekretären damit befasst, die anderen Vorstandsmitglieder mindestens eine Woche vor der Versammlung zu informieren.

(5) Der Präsident repräsentiert den Verein, in dessen Abwesenheit übernimmt der Vizepräsident die Vertretung des Vereines. Durch die Zustimmung des Präsidenten ist der Sekretär oder der Kassenwart berechtigt den Verein zu vertreten.

(6) Ein Vorstandsmitglied kann aus dem Vorstand ausgeschlossen werden, wenn es bei 3 nacheinander folgenden Vorstandssitzungen unentschuldigt gefehlt hat. Ebenso kann ein Vorstandsmitglied ausgeschlossen werden, wenn es dem Ruf oder den Interessen des Vereins vorsätzlich oder wiederholt schadet.

(7) Wenn ein Vorstandsmitglied aus dem Vorstand austritt, kann der restliche Vorstand, durch einstimmige Wahl ein neues Vorstandsmitglied bestimmen, welches dann bis zur nächsten offiziellen Mitgliederversammlung vollwertiges Mitglied des Vorstandes ist. Die Mitgliederversammlung entscheidet über die endgültige Vorstandsmitgliedschaft.

(8) Um als Vorstandsmitglied ernannt zu werden, muß man aus organisatorischen Gründen über einen Internetzugang und E-Mail verfügen.

§8. Beschlussfassung des Vorstands.

(1) Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen gültigen Stimmen gefasst.

(2) Stimmberechtigt sind alle anwesenden Mitglieder.

(3) Auf Antrag eines Mitglieds erfolgt eine geheime Abstimmung, ansonsten wird mit Handzeichen abgestimmt.

(4) Ein nicht anwesendes Mitglied kann auf Antrag auch schriftlich abstimmen. Die Stimme muss zum Zeitpunkt der Abstimmung beim Präsidenten vorliegen.

(5) Vorstandsbeschlüsse werden schriftlich gefasst und an die Mitglieder weitergeleitet.

§9. Vorstandswahlen.

(1) Alle Mitglieder des aktuellen Vorstandes sind wiederwählbar.

(2) Dem Vorstand können nur Mitglieder beitreten, die schon seit mindestens sechs Monaten aktiv im Verein tätig sind. Ebenfalls müssen die Mitglieder, die sich zur Wahl stellen ihr achtzehntes Lebensjahr erreicht haben.

(3) Jedes Vereinsmitglied, das den oben genannten Bedingungen entspricht, kann für die Vorstandswahlen kandidieren. Die Kandidatur muss spätestens 2 Wochen vor der Wahl beim Präsidenten eingereicht werden.

(4) Der Präsident stellt die endgültigen Stimmzettel auf.

(5) Für die Wahl bestellt der bisherige Vorstand einen Wahlleiter, der nicht Kandidat bei den aktuellen Vorstandswahlen sein darf

(6) Jeder Wähler vergibt höchstens so viele Stimmen, wie Vorstandsmitglieder zu wählen sind.

(7) Jeder Wähler kann jedem Kandidaten zwei Stimmen geben (ohne das Limit zu überschreiten).

(8) Sind zu viele Stimmen vergeben, ist der Stimmzettel ungültig.

(9) Gewählt sind die Kandidaten mit den meisten Stimmen (einfache Mehrheit).

(10) Bei Gleichstand zweier oder mehrerer Kandidaten erfolgt eine Stichwahl.

§10. Die Mitgliederversammlung.

(1) Die Mitgliederversammlung besteht aus den erschienenen stimmberechtigten Mitgliedern des Vereins.

(2) Die Mitgliederversammlung tritt jedes Jahr innerhalb der ersten drei Monate zusammen. Darüber hinaus ist sie auf Antrag eines Viertels der Mitglieder oder auf Vorstandsbeschluss innerhalb von drei Monaten einzuberufen.

(3) Die Versammlung wird unter der Bekanntgabe der vorläufigen Tagesordnung mindestens 15 Tage vor der Einladung angekündigt. Das gibt jedem Mitglied die Gelegenheit, ergänzende Tagesordnungspunkte schriftlich einzubringen.

(4) Der Sekretär lädt alle Mitglieder über den Vereinsbrief unter Bekanntgabe der endgültigen Tagesordnung mindestens 15 Tage vorher schriftlich ein. Während der Versammlung sind Änderungen der Tagesordnung zulässig.

(5) Die Mitgliederversammlung ist beschlussfähig, wenn ordnungsgemäß eingeladen wurde.

§11. Aufgaben der Mitgliederversammlung.

(1) Die Mitgliederversammlung wählt den Vorstand des Vereins.

(2) Der Mitgliederversammlung obliegt die Beschlussfassung über:

a. die Entlastung des Vorstandes,

b. Sie nimmt den Jahres- sowie den Kassenbericht entgegen,

c. Sie stimmt über die anstehenden Tagesordnungspunkte ab.

(3) Die Mitgliederversammlung wählt 2 Kassenrevisoren für ein Jahr.

§12. Beschlussfassung der Mitgliederversammlung.

(1) Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen gültigen Stimmen gefasst.

(2) Stimmberechtigt sind alle anwesenden Mitglieder.

(3) Auf Antrag eines Mitglieds erfolgt eine geheime Abstimmung, ansonsten wird mit Handzeichen abgestimmt.

(4) Ein nicht anwesendes Mitglied kann auf Antrag auch schriftlich abstimmen. Die Stimme muss zum Zeitpunkt der Abstimmung beim Wahlleiter vorliegen.

(5) Vorstandsbeschlüsse werden schriftlich gefasst und an die Mitglieder weitergeleitet.

§13. Änderung der Satzung.

(1) Die Satzung kann durch Beschluss der Mitgliederversammlung geändert werden. Bei der Einladung ist die vorgeschlagene Änderung im Wortlaut anzugeben.

(2) Ein Beschluss bedarf der Zustimmung von drei Viertel der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder.

§14. Auflösung des Vereins.

(1) Die Vereinsauflösung erfolgt durch Beschluss der Mitgliederversammlung mit der Mehrheit von drei Vierteln der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder oder wenn sich für die Wahl des Vorstandes zu wenige Personen finden.

(2) Die Einladung zu dieser Mitgliederversammlung muss mindestens einen Monat vorher schriftlich mit dem Antrag auf die Vereinsauflösung erfolgen. Weitere Punkte dürfen auf dieser Mitgliederversammlung nicht beschlossen werden.

(3) Bei der Auflösung des Vereins wird von den aktuellen Vorsitzenden bestimmt was mit dem Material des Vereins geschieht.

§15. Gründungsmitglieder.

Vorname/Name: Alain Zeig

Beruf: Staatsbeamter

Nationalität: Luxemburgisch

Adresse: 76, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel

Vorname/Name: Stéphane Di Carlo

Beruf: Privatangestellter

Nationalität: Luxemburgisch

Adresse: 3, Impasse des quatre saisons, L-8077 Bertrange

Vorname/Name: Alain Bintener

Beruf: Gemeindearbeiter

Nationalität: Luxemburgisch

Adresse: 92, rue de Mersch, L-8181 Kopstal

Vorname/Name: Tom Audry

Beruf: Privatangestellter

Nationalität: Luxemburgisch

Adresse: 15, rue Aloyse Meyer, L-4407 Belvaux

Vorname/Name: Serge Kreintz

Beruf: Geschäftsführer

Nationalität: Luxemburgisch

Adresse: 1, rue Rangwee, L-2412 Howald

Vorname/Name: Sébastien Thiry

Beruf: Geschäftsführer

Nationalität: Luxemburgisch

Adresse: 76, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel

Vorname/Name: Yves Mentz

Beruf: Beamter

Nationalität: Luxemburgisch

Adresse: 53, rue des trois Cantons, L-8354 Garnich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.01.2012.

Smoking Dudes.

Référence de publication: 2012015769/174.

(120018679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.162.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.341.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 13 janvier 2011 que:

- Thermo Fisher Scientific Switzerland Holdings CV, une société, constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Takkebijsters 1, 4817 BL Breda, Pays-Bas, inscrite au registre des Pays-Bas sous le numéro 20146876 a cédé:

- 421.625 (quatre cent vingt et un mille six cent vingt cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la société FISHER Luxembourg Danish Holdings S.à r.l. à Thermo Fisher Scientific (Ecublens) S.à r.l., une société, constituée et régie par les lois de la confédération Suisse, ayant son siège social à Ecublens (VD), Suisse, Zone industrielle En Valiaire Quest c, chemin de Verney 2, 1024 Ecublens VD, inscrite au registre Suisse, sous le numéro ch-550-0065045-8.

Suite à ce transfert, les parts sociales de Fisher Luxembourg Danish Holdings S. à r.l. sont réparties comme suit:

- Thermo Fisher Scientific (Ecublens) S.à r.l. 421.625 parts sociales

Total: 421.625 parts sociales

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pour Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012017829/24.

(120022063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Bavi Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.162.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue à la date du 26 janvier 2012, que

1. L'assemblée a pris note de la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Seymour Ahmadov dirigeant de société, né le 14 septembre 1981 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. L'assemblée a décidé de nommer en remplacement de l'administrateur sortant Monsieur Frédéric Leclercq, dirigeant de société, né le 1^{er} décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant professionnellement au 47, rue Paul Henkes, L-1710 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 janvier 2012 que le Conseil d'Administration a décidé de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Frédéric Leclercq, dirigeant de société, né le 1^{er} décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant professionnellement au 47, rue Paul Henkes, L-1710 Luxembourg. Il aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2012018095/26.

(120021814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Celfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.198.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2012 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.
 POUR EXTRAIT CONFORME
 POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
 Signature

Référence de publication: 2012017747/25.

(120021679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Onea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 11 mai 2011:

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ, Administrateur;

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Mr. Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à.r.l., qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ONEA S.A.

Référence de publication: 2012017969/22.

(120021578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

CIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 1.200.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.282.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 28 décembre 2011, les Actionnaires:

- Prononcent la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 28 décembre 2011 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017754/16.

(120021771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Consens S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.338.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2011

Conseil d'Administration

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange

- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale accepte la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. Dominique MAQUA et décide de nommer en son remplacement pour une durée de 6 ans la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2012017758/21.

(120022236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 840.925,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

Par résolutions signées en date du 31 janvier 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Xenia Kotoula de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 31 janvier 2012.

- Nomination de Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Porvoo, Finlande, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012017786/17.

(120021862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Intent Ventures Partners S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.200.001,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.110.

Dans l'acte "Limited Liability Partnership Agreement" daté du 13 janvier 2012, il a été décidé d'augmenter le capital de la société pour le porter du montant de EUR 50.001,- à EUR 1.200.001,-: la société HAYS CAPITAL S.à r.l., ayant son siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg a souscrit un montant de EUR 950.000,- pour EUR 950.000 parts d'Associé commanditaire et la société AREPO FIDUCIARIA Sri ayant son siège social au 49 corso Italia I -20122 Milan a souscrit EUR 200.000,- pour EUR 200.000 parts d'Associé commanditaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012017879/19.

(120021943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Copralim S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.151.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean HOSS, Monsieur Axel WEND et Madame Josiane PAVAN.

L'Assemblée nomme à la fonction d'administrateurs:

- Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Monsieur Christoph PIEL, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

- Monsieur Claudio TOMASSINI, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012017761/21.

(120021942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Project Bird Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.767.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.980.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2012

L'associé unique de la Société a accepté la démission de M. Ian Michael Stuart Downie et Mme Eva Monica Kalawski de leurs fonctions de gérant de la Société avec date d'effet au 1^{er} février 2012.

L'associé unique de la Société a nommé pour une durée illimitée M. Sunil Sethy, employé privé, né le 27 mars 1951 à Dehradun Uttranchal en Inde, demeurant professionnellement à Flat n°151, 5th Floor, Everest Apartments, Mount pleasant Road, Mumbai, 400 006 Inde, comme gérant avec pouvoir de signature A de la Société avec date d'effet au 1^{er} février 2012.

En vertu de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'associé unique de la Société a accepté en date du 1^{er} février 2012 le transfert de 1.767.500 parts sociales détenues par la société Project Bird GB ULC SCS dont le siège social est situé 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147920 vers la société Glass Fibre Holding I S.à r.l. immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163525.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012017982/22.

(120021803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Gestacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 153.373.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GESTACOM S.A. avec siège social à L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 153 373, constituée suivant acte Marc LECUIT de Mersch en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1292 du 22 juin 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Valérie BURG, comptable, demeurant à Sierck-les-Bains (France), qui désigne comme secrétaire Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Tania FERNANDES, comptable, demeurant à Tétange.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour le transfert du siège social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de Bertrange à Kayl.

Deuxième résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Kayl.

..."

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange. Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée. Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Burg, Lehmann, Fernandes et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 18 janvier 2012. Relation EAC/2012/808. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012017851/42.

(120022161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

CERE III U Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 148.852,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.899.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of January;

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Carlyle Europe Real Estate Master Co-Investment III-U L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States and registered with the Delaware Division of Corporations under number 5038346,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 23 January 2012. The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CERE III U Co-Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 141.899, incorporated by deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, on 23 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2489, page 119460, dated 11 October 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 30 November 2011, published in the Mémorial number 108, page 5181, dated 13 January 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of four thousand five hundred Euros (EUR 4,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) up to seventeen thousand Euros (EUR 17,000.-) by the issue of ninety (90) shares, having a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company (referred to as the "New Shares").

The New Shares are wholly subscribed by the Sole Shareholder and paid up by a contribution in cash for an aggregate amount of four thousand five hundred Euros (EUR 4,500.-) (the "Contribution") which shall be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital from Euro to Swedish Krona at an exchange rate fixed on 19 January 2012 (SEK 8.756 for EUR 1.-), so that the Company's share capital is fixed at one hundred and forty-eight thousand eight hundred and fifty-two Swedish Krona (SEK 148,852.-) and, further to the change of currency of the share capital of the Company, to change the nominal value of the existing shares which shall be one Swedish Krona (SEK 1.-) per share so that the Sole Shareholder now holds one hundred and forty-eight thousand eight hundred and fifty-two (148,852) shares in the Company.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred and forty-eight thousand eight hundred and fifty-two Swedish Krona (SEK 148,852.-) represented by one hundred and forty-eight thousand eight hundred and fifty-two (148,852) shares. Each share has a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre janvier;

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

A COMPARU:

Carlyle Europe Real Estate Master Co-Investment III-U L.P., une limited partnership établie selon les lois du Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis et immatriculé auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5038346,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 janvier 2012. Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") d'une société à responsabilité limitée CERE III U Co-Invest S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.899, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, le 23 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 11 octobre 2008, numéro 2489, page 119460. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 30 novembre 2011, publié au Mémorial le 13 janvier 2012, numéro 108, page 5181.

La partie comparante représentant l'entière du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-sept mille euros (EUR 17.000,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (désignées les "Nouvelles Parts Sociales").

Les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par l'Associé Unique et libérées par un apport en numéraire pour un montant total de quatre mille cinq cents euros et (EUR 4.500,-) (l'"Apport") lequel sera alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la devise du capital social d'euros en couronnes suédoises selon le taux de change fixé au 19 janvier 2012 (SEK 8,756 pour EUR 1,-), de telle sorte que le capital social de la Société est fixé à cent quarante-huit mille huit cent cinquante-deux couronnes suédoises (SEK 148.852,-) et, par suite du changement de devise de capital social de la Société, de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes qui sera d'une couronne suédoise (SEK 1,-) par part sociale, de telle sorte que l'Associé Unique détient désormais cent quarante-huit mille huit cent cinquante-deux (148.852) parts sociales dans la Société.

Troisième résolution

Par suite des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui sera rédigé désormais comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit est fixé cent quarante-huit mille huit cent cinquante-deux couronnes suédoises (SEK 148.852,-) représenté par cent quarante-huit mille huit cent cinquante-deux (148.852) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.400,- (mille quatre cents Euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, dont le notaire connaît le nom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3927. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012016494/119.

(120020517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Goodman Tumbleweed Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.826.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011,

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Mailys Egan
Mandataire

Référence de publication: 2012017839/20.

(120021790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Durosols S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.223.

Par la présente, nous vous informons que nous avons démissionné de notre poste de commissaire aux comptes de la société DUROSOLS S.A. n° RCSL B 58.223. avec effet immédiat au 28 octobre 2010

Signature.

Référence de publication: 2012017782/10.

(120022196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

CNR International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.245.

En date du 2 février 2012 l'assemblée générale annuelle de la Société a pris les décisions suivantes:

1. Réélection de PriceWaterHouseCoopers immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33418, ayant pour adresse 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels clos au 31 octobre 2012.

2. Réélection des Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels clos au 31 octobre 2012:

- Monsieur Douglas Proll, Directeur Financier, né à Watson, Canada, le 26 septembre 1950, résidant au 2021 26th Street SW, Calgary, Alberta, Canada T3E 2A3, en tant qu'administrateur A;

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né à Wiltz, Luxembourg, le 30 octobre 1952, résidant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur B;

- Monsieur Dominique Rasquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, né à Namur, Belgique, le 4 septembre 1951, résidant 25, rue de Rémich, L-5250 Sandweiler, Grand-duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNR International (Luxembourg) S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2012018101/26.

(120021658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

MAM (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of MAITLAND ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel (the Company), incorporated under the name of INSINGER ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on December 19th, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 55, dated January 24th, 1998. The bylaws of the Company have been lastly amended by a deed of the undersigned notary on June 10th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1313 of July 8th, 2009.

The meeting is chaired by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address at Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Absorption of accumulated losses incurred as at April 30th, 2011 up to sixty thousand three hundred euros (EUR 60,300) through a decrease of a part of the legal reserve account for the same amount;

2. Reduction of the Company's share capital by an amount of six hundred seven thousand four hundred eighty-eight euro and seventy five cents (EUR 607,488.75),

so as to bring it from its present amount of six hundred twenty thousand twelve euro and twenty five cents (EUR 620,012.25) to twelve thousand five hundred twenty-three euro and fifty cents (EUR 12,523.50),

through the cancelation of twenty-four thousand five hundred forty-five (24,545) existing shares, to fully offset the accumulated losses as at April 30th, 2011 amounting up to six hundred and five thousand five hundred sixty-nine euro (EUR 605,569) in accordance with the conditions of article 69 (4) of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and transfer of the remaining balance of the reduction amounting to one thousand nine hundred nineteen euro and seventy-five cents (EUR 1,919.75) to a free reserve account;

3. Change of the legal form of the Company to transform it from a société anonyme into a société à responsabilité limitée;

4. Change of the Company's name from "MAITLAND ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A." to "MAM (Luxembourg) S.à r.l." and subsequent amendment of the articles of association;

5. Acceptance of the directors' and statutory auditor's resignations, and discharge;

6. Complete restatement of the articles of association;

7. Appointment of managers;

8. Miscellaneous.

II. The shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxy holder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions, after having noted that the Company has not proceeded to a public issue of bonds:

First resolution

The general meeting resolves to absorb the accumulated losses as at April 30th, 2011 up to sixty thousand three hundred euros (EUR 60,300) through a decrease of a part of the legal reserve account for the same amount.

Second resolution

The general meeting resolves to reduce the Company's share capital by an amount of six hundred seven thousand four hundred eighty-eight euro and seventy-five cents (EUR 607,488.75),

so as to bring it from its present amount of six hundred twenty thousand twelve euro and twenty-five cents (EUR 620,012.25) to twelve thousand five hundred twenty-three euro and fifty cents (EUR 12,523.50),

through the cancelation of twenty-four thousand five hundred forty-five (24,545) existing shares, to fully offset the accumulated losses as at April 30th, 2011 amounting up to six hundred and five thousand five hundred sixty-nine euro (EUR 605,569) in accordance with the conditions of article 69 (4) of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and transfer of the remaining balance of the reduction amounting to one thousand nine hundred nineteen euro and seventy-five cents (EUR 1,919.75) to a free reserve account.

Third resolution

The general meeting resolves to change the legal form of the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée, without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, amortizations, appreciations, depreciations.

The société à responsabilité limitée shall continue to keep the accounts held by the société anonyme.

Fourth resolution

The general meeting resolves to change the Company's name from "MAITLAND ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A." to "MAM (Luxembourg) S.à r.l.", with immediate effect.

Fifth resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of all the directors and of the statutory auditor of the Company, and to give them discharge for the exercise of their mandates up to the date of these resolutions.

Sixth resolution

The general meeting resolves to adapt the articles of association to the new legal form of the Company, and to set them as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "MAM (Luxembourg) S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred twenty-three euro and fifty cents (EUR 12,523.50), represented by five hundred and six (506) shares in registered form with a par value of twenty-four euro and seventy-five cents (EUR 24.75) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class

A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of May of each year and end on the thirtieth of April of the following year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the

distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Seventh resolution

The general meeting resolves to appoint the following person as manager, for an undetermined period of time:

- Mr John Broadhurst Mills, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MAITLAND ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, Rue Charles Martel (la «Société»), constituée sous la dénomination de INSINGER ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1997, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 55 du 24 janvier 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1313 du 8 juillet 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Apurement des pertes cumulées au 30 avril 2011 à concurrence de soixante mille trois cents euros (60.300.- EUR) par incorporation d'une partie de la réserve légale d'un même montant.

2. Réduction de capital à concurrence d'un montant de six cent sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze cents (607.488,75 EUR),

afin de ramener le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de six cent vingt mille douze euros et vingt-cinq cents (620.012,25 EUR) à douze mille cinq cent vingt-trois euros et cinquante cents (12.523,50 EUR),

moyennant l'annulation de vingt-quatre mille cinq cent quarante-cinq (24.545) actions existantes, afin de compenser totalement les pertes cumulées au 30 avril 2011 à concurrence de six cent cinq mille cinq cent soixante-neuf euros (605.569.- EUR) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, et transfert du solde restant de la réduction, soit mille neuf cent dix-neuf euros et soixante-quinze cents (1.919,75 EUR) à un compte de réserve libre;

3. Changement de la forme juridique de la Société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée;

4. Changement de la dénomination de la Société de «MAITLAND ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.» en «MAM (Luxembourg) S.à r.l.» et, en conséquence, modification des statuts;

5. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société, et décharge;

6. Refonte complète des statuts de la Société;

7. Nomination des gérants;

8. Divers.

II. L'actionnaire représenté, les mandataires de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions sont renseignées sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par l'actionnaire, les mandataires de l'actionnaire, le bureau de la présente assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

La procuration émise par l'actionnaire restera aussi annexée au présent acte.

III. Comme l'indique la liste de présence, la totalité des actions émises à ce jour sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que cette dernière peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité ce qui suit, après avoir constaté que la Société n'a pas procédé à une émission publique d'obligations:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'apurer les pertes cumulées au 30 avril 2011 à concurrence de soixante mille trois cents euros (60.300.- EUR) par incorporation d'une partie de la réserve légale d'un même montant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze cents (607.488,75 EUR),

afin de ramener le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de six cent vingt mille douze euros et vingt-cinq cents (620.012,25 EUR) à douze mille cinq cent vingt-trois euros et cinquante cents (12.523,50 EUR),

moyennant l'annulation de vingt-quatre mille cinq cent quarante-cinq (24.545) actions existantes, afin de compenser totalement les pertes cumulées au 30 avril 2011 à concurrence de six cent cinq mille cinq cent soixante-neuf euros (605.569.- EUR) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, et transfert du solde restant de la réduction, soit mille neuf cent dix-neuf euros et soixante-quinze cents (1.919,75 EUR) à un compte de réserve libre.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la forme juridique de la Société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans interruption au niveau de son existence légale.

Le capital social et les réserves sont maintenus à l'identique, de même que chaque poste des actifs et des passifs, des amortissements, des augmentations et diminutions de valeur.

La société à responsabilité limitée continue de conserver les comptes tenus par la société anonyme.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom de la Société à de «MAITLAND ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.» en «MAM (Luxembourg) S.à r.l.», avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la Société et du commissaire aux comptes, et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat, jusqu'au jour des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la Société suite au changement de sa forme juridique, ces derniers prenant la forme et le contenu qui suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MAM (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime

que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise, la Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-trois euros et cinquante cents (12.523,50 EUR), représenté par cinq cent six (506) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-quinze cents (24,75 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis.

Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier mai de chaque année et se termine le trente avril de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants, et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur John Broadhurst Mills, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille quatre cents euros (2.400.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le ou les comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2011. LAC/2011/57589. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014839/523.

(120017139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Eden Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.712.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance du 24 janvier 2012

Le siège social de la société est transféré avec effet au 13 Janvier 2012 au:

18, Rue Robert Stümper, L – 2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017784/12.

(120021690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Esaress Holding Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.909.

Monsieur Roman SOKOLOWSKI a assuré la gérance de la Succursale du 22 août 2011 au 14 novembre 2011.

Monsieur Noel MOLONEY a assuré la gérance de la Succursale du 15 novembre 2011 au 31 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017787/10.

(120021850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Edept I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.744.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 29 décembre 2011

Il résulte dudit résolutions que la clôture de la liquidation a été décidée le 29 décembre 2011 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Mandataire

Référence de publication: 2012017793/14.

(120021928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

European Card Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.324.574,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.698.

—
EXTRAIT

En date du 2 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017811/18.

(120021744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Edept II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.743.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 29 décembre 2011

Il résulte dudit résolutions que la clôture de la liquidation a été décidée le 29 décembre 2011 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Mandataire

Référence de publication: 2012017794/14.

(120021750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Ippon Sport s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Differdange, 79, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 161.525.

—
Assemblée générale extraordinaire des associés de la société IPPON Sport S.à.r.l. tenu au siège de la Société en date du 27 janvier 2012

Ordre du jour

- Démission du mandat de gérante technique
- Nomination du mandat de gérante unique
- Signature

L'associé unique représentant l'intégralité du capital:

Madame SCHMIDT Marguerite, demeurant à 79, Rue de Belvaux L-4510 DIFFERDANGE (100 parts sociales).

- L'assemblée vote la démission du mandat de gérante technique de Madame DA FONTE Aline, domiciliée à 26, Rue du Lavoir L-4804 RODANGE.

- L'assemblée vote la nomination du mandat de gérante unique de Madame SCHMIDT Marguerite, domiciliée à 79, Rue de Belvaux L-4510 DIFFERDANGE

La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Fait à Differdange, le 27 janvier 2012.

IPPON SPORT S.A.R.L.

Mme SCHMIDT Marguerite

Référence de publication: 2012018113/26.

(120021904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Edept V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.764.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 29 décembre 2011

Il résulte dudit résolutions que la clôture de la liquidation a été décidée le 29 décembre 2011 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Mandataire

Référence de publication: 2012017795/14.

(120021926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Intelsat Phoenix Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 156.667.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of the month of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Flavien Bachabi, Business Executive, with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, acting as delegate of the board of directors of Intelsat Phoenix Holdings S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg by deed of Maître Joseph Gloden, notary then residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2635 of 2 December 2010, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B156.667, (the "Company"), represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the delegate dated 22 December 2011 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

(I) The articles of incorporation of the Company were last amended on 14 January 2011 by deed of Maître Joseph Gloden, at that time notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial number 138 of 24 January 2011.

(II) Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the board of directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decisions, it was noted that:

(A) Capitalised Terms used herein shall have the meaning given thereto in the articles of incorporation of the Company;

(B) the articles of the Company provide for an authorised share capital of four billion nine hundred ninety-five million fifty thousand USDollars (USD 4,995,050,000) to be represented by four billion nine hundred ninety-five million fifty thousand (4,995,050,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1);

(C) the authorised un-issued share capital (and any authorisation granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from the date of incorporation until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of incorporation in the Mémorial;

(D) the Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve;

(E) in addition to the share capital, the Company has a special reserve of four hundred and eighty-five million five hundred and sixty-five thousand US Dollars (USD 485,565,000), not forming part of the share capital of the Company, (the "BC Reserve") and one hundred and fifty-two thousand one hundred and eighty-three (152,183) Beneficiary Certificates have been issued;

(III) Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the Board of Directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decision, it had been noted and resolved:

It was noted in the Delegate Decision that:

(i) the Beneficiary Certificates are convertible into Shares at the Conversion Ratio upon the written request of the holder thereof (a “Trigger Event”);

(ii) upon the Trigger Event, the relevant number of Beneficiary Certificates issued and outstanding (as requested by the holder thereof) shall be converted into the number of shares of the Company resulting from the application of the Conversion Ratio;

(iii) a conversion request had been received by the Company for the conversion of all one hundred and fifty-two thousand one hundred and eighty-three (152,183) Beneficiary Certificates held by Intelsat Intermediate Holding Company S.A. (the “Conversion Request”);

(iv) the Conversion Ratio was to be determined pursuant to the formula set forth in the Articles;

(v) pursuant to such formula, the Conversion Ratio is zero point nine seven five six zero (0.97560) Shares for each Beneficiary Certificate converted, being a total of one hundred and forty-eight thousand four hundred and sixty-nine (148,469) Shares;

(vi) upon conversion of all Beneficiary Certificates into Shares, an amount equal to the nominal value of the Shares resulting from the application of the conversion formula shall be debited from the BC Reserve and allocated to the issued share capital account and the balance of the BC Reserve shall be allocated to the Share Reserve;

(vii) pursuant to the foregoing an amount of one hundred and forty-eight thousand four hundred and sixty-nine US Dollars (USD148,469) shall be debited from the BC Reserve and allocated to the issued share capital account and the balance of the BC Reserve (being four hundred and eighty-five million four hundred and sixteen thousand five hundred and thirty-one US Dollars (USD 485,416,531)) shall be allocated to the Share Reserve;

(viii) upon any conversion of Beneficiary Certificates into Shares pursuant to the Articles, such Articles shall be amended to reflect the number of Shares and of Beneficiary Certificates in issue thereafter and as the case may be, the increase of the issued share capital. The Board of Directors or its delegate(s) are authorised and shall record any such amendments before notary public in Luxembourg and proceed to such formalities as may be required or appropriate.

It has therefore been RESOLVED and DECIDED as follows:

It was resolved and decided to approve the Conversion Ratio of zero point nine seven five six zero (0.97560) Shares for each Beneficiary Certificate converted as determined pursuant to the conversion formula.

It was resolved and decided to convert all one hundred and fifty-two thousand one hundred and eighty-three (152,183) Beneficiary Certificates into Shares of the Company at the Conversion Ratio and to consequentially issue one hundred and forty-eight thousand four hundred and sixty-nine (148,469) Shares to Intelsat Intermediate Holding Company S.A. and increase the issued share capital of the Company to five million one hundred and forty-eight thousand four hundred and sixty-nine USDollars (USD5,148,469).

It was resolved and decided to allocate from the BC Reserve an amount equal to the nominal value of the Shares so issued (being one hundred and forty-eight thousand four hundred and sixty-nine US Dollars (USD148,469)) to the issued share capital account and the balance of the BC Reserve (being four hundred and eightyfive million four hundred and sixteen thousand five hundred and thirty-one US Dollars (USD 485,416,531)) to the Share Reserve.

It was resolved and decided to consequentially amend articles 5.1, 5.2 and 9.1 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“ **5.1.** The Company has an issued share capital of five million one hundred fortyeight thousand four hundred sixty-nine US Dollars (USD5,148,469) represented by a total of five million one hundred forty-eight thousand four hundred sixty-nine (5,148,469) fully paid Shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2. The authorised un-issued share capital of the Company is set at four billion nine hundred ninety-four million nine hundred and one thousand five hundred and thirtyone US Dollars (USD 4,994,901,531) to be represented by four billion nine hundred ninety-four million nine hundred and one thousand five hundred and thirty-one (4,994,901,531) Shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD1).

9.1. In addition to the share capital, a special reserve (the “BC Reserve”) has been created and up to five hundred million (500,000,000) Beneficiary Certificates, not forming part of the share capital of the Company are authorised for issue (the “Authorised BCs”).

The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, has been authorised to and may from time to time issue the Authorised BCs and make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders or BC Holders.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Flavien Bachabi, Business Executive, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de Intelsat Phoenix Holdings S.A., une société constituée sous les lois du Luxembourg, par acte de Maître Joseph Gloden, notaire résident alors à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg le 12 novembre 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2635 du 2 décembre 2010, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.667 (la «Société»), représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision du délégué du 22 décembre 2011 (la «Décision du Délégué»), dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(I) Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 14 janvier 2011 suivant acte du notaire Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 138 du 24 janvier 2011.

(II) En vertu des décisions prises, des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société et des décisions du délégué telles que décrites dans la Décision du Délégué, il a été noté que:

(A) les Termes en Majuscules utilisés dans les présentes auront la même signification que celle qui leur est donnée dans les statuts de la Société;

(B) les statuts de la Société prévoient un capital social autorisé de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions et cinquante mille de Dollars des Etats-Unis (USD 4.995.050.000) représenté par quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions et cinquante mille (7.995.050.000) d'Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1);

(C) le capital social autorisé mais non-émis (et toute autorisation conférée par le Conseil d'Administration y relative) sera valable à compter de la date de constitution de la Société jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial;

(D) le Conseil d'Administration, ou tout délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, peut émettre de temps à autre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non-émis par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) peuvent décider en toute discrétion;

(E) en plus du capital social, la Société a une réserve spéciale d'un montant de quatre cent quatre-vingt cinq millions cinq cent soixante cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 485.565.000) qui ne fait pas partie intégrante du capital social de la Société (la «BC Réserve») et cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt trois (152.183) Titres Bénéficiaires ont été émis;

(III) En vertu des décisions prises, des pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration de la Société et des décisions du délégué telles que décrites dans la Décision du Délégué, il a été noté et décidé que:

Il a été noté dans la Décision du Délégué que:

(i) les Titres Bénéficiaires sont convertibles en Actions au Taux de Conversion sur demande écrite de son détenteur (un «Evénement Déclencheur»);

(ii) à la suite de l'Evénement Déclencheur, le nombre concerné de Titres Bénéficiaires émis et en circulation (tel que requis par son détenteur) sera converti en nombre d'actions de la Société résultant de l'application du Taux de Conversion;

(iii) la Société a reçu une demande de conversion de tous les cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt trois (152.183) Titres Bénéficiaires détenus par Intelsat Intermediate Holding Company S.A. (la «Demande de Conversion»);

(iv) le Taux de Conversion a été déterminé selon la formule mentionnée dans les Statuts;

(v) selon cette formule, le Taux de Conversion est de zéro virgule neuf sept cinq six zéro (0,97560) Actions pour chaque Titre Bénéficiaire converti, représentant un total de cent quarante-huit mille quatre cent soixante-neuf (148.469) Actions;

(vi) à la suite de la conversion de Titres Bénéficiaires en Actions, un montant égal à la valeur nominale des Actions résultant de l'application de la formule de conversion sera débité de la BC Réserve et alloué au compte du capital social émis et le solde de la BC Réserve sera alloué à la Réserve d'Actions;

(vii) en conséquence de ce qui précède, un montant de cent quarante-huit mille quatre cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 148.469) sera débité de la BC Réserve et alloué au compte du capital social émis et le solde de la BC Réserve (d'un montant de quatre cent quatre-vingt cinq millions quatre cent seize mille cinq cent trente-et-un Dollars des Etats-Unis (USD 485.416.531) sera alloué à la Réserve d'Actions;

(viii) à la suite de toute conversion de Titres Bénéficiaires en Actions conformément aux Statuts, ceux-ci seront modifiés afin de refléter le nombre d'Actions et de Titres Bénéficiaires en émission par la suite et, le cas échéant, l'augmentation du capital social émis. Le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) sont autorisés à, et devront acter toute modification devant un notaire luxembourgeois et procéder à toute formalité requise ou appropriée.

Il a par conséquent été RESOLU et DECIDE comme suit:

Il a été résolu et décidé d'approuver le Taux de Conversion de zéro virgule neuf sept cinq six zéro (0,97560) Actions pour chaque Titre Bénéficiaire converti tel que déterminé selon la formule de conversion.

Il a été résolu et décidé de convertir tous les cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt trois (152.183) Titres Bénéficiaires en Actions de la Société au Taux de Conversion et d'émettre en conséquence cent quarante-huit mille quatre cent soixante-neuf (148.469) Actions au bénéfice d'Intelsat Intermediate Holding Company S.A. et d'augmenter le capital social émis de la Société à cinq millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 5.148.469).

Il a été résolu et décidé d'allouer à partir de la BC Réserve un montant égal à la valeur nominale des Actions ainsi émises (d'un montant de cent quarante-huit mille quatre cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 148.469) au compte du capital social émis et le solde de la Réserve BC (étant de quatre cent quatre-vingt cinq millions quatre cent seize mille cinq cent trente et un Dollars des Etats-Unis (USD 485.416.531) à la Réserve d'Actions.

Il a été résolu et décidé de modifier en conséquence les articles 5.1, 5.2 et 9.1 des statuts de la Société de sorte qu'ils soient rédigés de la façon suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social émis de cinq millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 5.148.469) représenté par un total de cinq millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante-neuf (5.148.469) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt quatorze millions neuf cent un mille cinq cent trente et un Dollars des Etats-Unis (USD 4.994.901.531) représenté par un total de quatre milliards neuf cent quatre-vingt quatorze millions neuf cent un mille cinq cent trente et un (4.994.901.531) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1).

9.1. En plus du capital social, une réserve spéciale (la «BC Réserve») a été créée et un maximum de cinq cent millions (500.000.000) Titres Bénéficiaires qui ne font pas partie intégrante du capital social de la Société ont été autorisées à être émises (les «TB Autorisés»).

Le Conseil d'Administration, ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, a été autorisé, et peut émettre de temps à autre des TB Autorisés et allouer des sommes à la BC Réserve en relation avec ce qui précède en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) peuvent déterminer en toute discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels aux actionnaires et Détenteurs TB existants.»

Dépenses

En conséquence des résolutions ci-dessus, les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à approximativement EUR 6.500,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/139. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017323/208.

(120020790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Edept VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.763.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 29 décembre 2011

Il résulte dudit résolutions que la clôture de la liquidation a été décidée le 29 décembre 2011 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Mandataire

Référence de publication: 2012017796/14.

(120021927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Emerald Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 84.682.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EMERALD CORPORATION S.A. avec siège social à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84 682, constituée suivant acte André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN de Luxembourg en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 439 du 19 mars 2002, modifiée suivant acte André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN de Luxembourg en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1106 du 23 octobre 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Valérie BURG, comptable, demeurant à Sierck-les-Bains (France), qui désigne comme secrétaire Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Tania FERNANDES, comptable, demeurant à Tétange.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour le transfert du siège social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de Luxembourg à Kayl.

Deuxième résolution

Elle modifie le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** ... Le siège social est établi dans la commune de Kayl.

..."

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Burg, Lehmann, Fernandes et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 18 janvier 2012. Relation EAC/2012/809. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012017804/45.

(120022160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

F.V.C. Financial and Venture Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.670.

Avec effet au 06 Février 2012, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société F.V.C. Financial and Venture Capital S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B115670.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Février 2012.

Référence de publication: 2012017812/11.

(120021743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

F.V.C. Financial and Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.670.

Il résulte de lettres adressées à la société F.V.C. Financial and Venture Capital S.A. en date du 06 février 2012 que Monsieur Massimo LONGONI, demeurant professionnellement 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg et Madame Valérie WESQUY demeurant professionnellement 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, Madame Laurence BARDELLI demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 06 Février 2012 que SER.COM Sarl a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Février 2012.

Référence de publication: 2012017813/16.

(120021889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Fir Tree Capital Opportunity (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.200.

Veillez être informés du changement d'adresse professionnelle des administrateurs suivants à partir du 19 octobre 2011. Dans ces conditions, veuillez enregistrer les nouvelles coordonnées des administrateurs ci-dessous:

Dylan DAVIES	Cédric BRADFER
6D, route de Trèves	6D, route de Trèves
L-2633 Senningerberg	L-2633 Senningerberg
Luxembourg	Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 Janvier 2012.

Référence de publication: 2012017814/15.

(120021606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

RE French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.284.700,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 128.064.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société tenue en date du 29 décembre 2011:

1. Clôture de la liquidation de la Société avec effet au 29 décembre 2011;
2. Décharge au liquidateur, la société FIDES (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculé sous le numéro B 41469;
3. Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124782;
4. Les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés à l'adresse suivante pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication de la clôture de la liquidation de la Société au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C: au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (Luxembourg) S.A.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2012018004/23.

(120022098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Fir Tree Capital Opportunity Topco (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.095.

—
Veuillez être informés du changement d'adresse professionnelle des administrateurs suivants à partir du 19 octobre 2011. Dans ces conditions, veuillez enregistrer les nouvelles coordonnées des administrateurs ci-dessous:

Dylan DAVIES	Cédric BRADFER
6D, route de Trèves	6D, route de Trèves
L-2633 Senningerberg	L-2633 Senningerberg
Luxembourg	Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 30 Janvier 2012.

Référence de publication: 2012017815/15.

(120021605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 152.211.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 11 août 2011:

1. la démission du gérant de classe B de la société:
 - Rene Dubois, avec adresse à Rue du College 1, 1920 Martigny – Suisse a été acceptée avec effet au 11 août 2011
2. la nomination du gérant de classe A de la société:
 - Alexandre Simon, avec adresse à 65, avenue de la Gare, L-1611 – Luxembourg a été acceptée avec effet au 11 août 2011 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012017816/16.

(120022001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

RE French Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.825,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 128.470.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société tenue en date du 29 décembre 2011:

1. Clôture de la liquidation de la Société avec effet au 29 décembre 2011;
2. Décharge au liquidateur, la société FIDES (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculé sous le numéro B 41469;
3. Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124782;
4. Les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés à l'adresse suivante pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication de la clôture de la liquidation de la Société au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C: au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (Luxembourg) S.A.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2012018005/23.

(120022097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Finadot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 163.170.

Extrait d'une résolution de l'actionnaire unique en date du 10 novembre 2011

L'actionnaire unique de Finadot S.A. prend acte de la démission de Nicolas Van Beek en qualité d'administrateur unique de Finadot S.A. et décide de nommer en remplacement Monsieur Wei Jaio. demeurant professionnellement au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen. à compter de ce jour et ce jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur soit au cours de rassemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012017822/14.

(120021587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 134.669.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Paul Huyghe a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.
Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, Goodman Property Opportunités (Lux) S.à r.l. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Mailys Egan
Mandataire

Référence de publication: 2012017837/21.

(120021792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

MAp Airports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 87.739.

Par résolutions prises en date du 9 janvier 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Annick Clérinx, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Kerrie Mather, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat

3. Nomination de Bénédicte Herlinvaux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Nomination de Timothy John Finlayson, avec adresse professionnelle au 1, Link Road, The Ulm Building, NSW 2020 Sydney, Australie, au mandat de gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017937/19.

(120022177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Signet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.819.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of December.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Signet Investments S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 64.819, incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated 12 June 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 618 of 28 August 1998.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 7 April 2011 by deed of Maître Jean Seckler, prenamed, and published in the Mémorial C number 1391 of 27 June 2011

The meeting was presided by Mr Marc Liesch, chartered accountant, professionally residing in 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer of the meeting Me Thierry Kauffman, avocat, professionally residing in 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy-holder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all thirty-eight thousand two hundred sixty-two (38,262) shares in issue were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof.

IV. This meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of forty euro (EUR 40) so as to bring it from its current amount of seventy-six thousand five hundred twenty-four euro (EUR 76,524) to seventy-six thousand five hundred sixty-four euro (76,564) by the issue of twenty (20) new shares of a par value of two euro (EUR 2) each for a total

subscription price of seven thousand euro (EUR 7,000); acknowledgement and approval of the report of the board of directors of the Company in accordance with article 32-3(5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, with respect to the proposed waiver of the pre-emptive subscription rights by the existing shareholders of the Company and subsequent waiver of the preferential subscription rights by the shareholders of the Company in accordance with such report; subscription to the new shares by AB Codir, S.L., a sociedad limitada incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office in c/Andalucia n° 15, Algete, Madrid, Spain ("AB Codir"), and payment of the subscription price by way of a contribution in cash of an amount of seven thousand euro (EUR 7,000); allocation of an amount of forty euro (EUR 40) to the share capital of the Company and allocation of six thousand nine hundred sixty euro (EUR 6,960) to the share premium account of the Company; participation of the new shareholder to the general meeting.

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.§ 1.** The subscribed capital is fixed at seventy-six thousand five hundred sixty-four euro (EUR 76.564,-), divided into thirty-eight thousand two hundred and eighty-two (38.282) shares with a par value of two euro (EUR 2) each."

After the foregoing was approved by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were adopted:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company so as to bring it from its current amount of seventy-six thousand five hundred twenty-four euro (EUR 76,524) to seventy-six thousand five hundred sixty-four euro (76,564) by the issue of twenty (20) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2) for a total subscription price of seven thousand euro (EUR 7,000).

It is noted that the existing shareholders, having acknowledged the report of the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, dated 5 December 2011, waived their pre-emptive subscription rights with respect to the issue of the new shares.

Thereupon, AB Codir, represented by Mr Marc Liesch, prenamed, pursuant to a proxy dated 5 December 2011 (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith) subscribed to the twenty (20) new shares and paid all shares by way of a contribution in cash of an amount of seven thousand euro (EUR 7,000).

The meeting decided to allocate an amount of forty euro (40 Euro) to the share capital of the Company and an amount of six thousand nine hundred sixty euro (EUR 6,960) to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment of the subscription price to the Company was shown to the undersigned notary.

Thereupon the meeting approved that the new shareholder of the Company pursuant to the above subscription is inscribed on the attendance list of the meeting and shall participate to the meeting, having declared itself duly informed thereof.

Second resolution

Consequently to the resolution above, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.§ 1.** The subscribed capital is fixed at seventy-six thousand five hundred sixty-four euro (EUR 76.564,-), divided into thirty-eight thousand two hundred and eighty-two (38.282) shares with a par value of two euro (EUR 2) each."

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg-City, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation :

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Signet Investments S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.819, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 juin 1998 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 618 du 28 août 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 avril 2011 suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C numéro 1391 du 27 juin 2011.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Marc Liesch, expert comptable, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur de l'assemblée Maître Thierry Kauffman, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés et leur nombre d'actions détenus par chacun d'entre eux figurent sur une liste de présence, signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés paraphées par le bureau et le notaire précité, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les trente-huit mille deux cent soixante-deux (38.262) actions émises dans la Société sont représentées à la présente assemblée.

III. Les actionnaires représentés ont déclaré avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et renoncent à leur droit à tout avis de convocation.

IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour :

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quarante euros (EUR 40) afin de le porter de son montant actuel de soixante-seize mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 76.524) à soixante-seize mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 76.564) par l'émission de vingt (20) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, pour un prix de souscription total de sept mille euros (EUR 7.000); prise de connaissance et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société rédigé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur la proposition de renonciation au droit préférentiel de souscription par les actionnaires actuels de la Société et renonciation subséquente au droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels de la Société conformément à ce rapport; souscription des nouvelles actions par AB Codir S.L., une sociedad limitada constituée et existant sous le droit espagnol, ayant son siège social à c/Andalucia n° 15, Algete, Madrid, Espagne ("AB Codir"), et paiement du prix de souscription par un apport numéraire de sept mille euros (EUR 7.000); allocation d'un montant de quarante euros (EUR 40) au capital social de la Société et d'un montant de six mille neuf cent soixante euros (EUR 6.960) au compte de la prime d'émission de la Société; participation des nouveaux actionnaires à l'assemblée générale de la Société.

2. Modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société qui prendra la teneur suivante:

" **Art. 5.§ 1.** Le capital social est fixé à soixante-seize mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 76.564,-) représenté par trente-huit mille deux cent quatre-vingt-deux (38.282) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune."

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de soixante-seize mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 76.524) à soixante-seize mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 76.564) par l'émission de vingt (20) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) pour un prix de souscription total de sept mille euros (EUR 7.000).

Il est noté que les actionnaires actuels, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société en date du 5 décembre 2011 et rédigé conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission des nouvelles actions.

A la suite de quoi, AB Codir, représenté par Monsieur Marc Liesch, prénommé, conformément à une procuration en date du 5 décembre 2011 (une copie de laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement), a souscrit aux vingt (20) nouvelles actions et payé ces actions via un apport numéraire d'un montant total de sept mille euros (EUR 7.000).

L'assemblée a décidé d'allouer un montant de quarante euros (EUR 40) au compte capital social de la Société et un montant de six mille neuf cent soixante euros (EUR 6.960) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve du paiement du prix de souscription à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a finalement pris connaissance du fait que le nouvel actionnaire de la Société est inscrit, suite à la souscription décrite ci-dessus, sur la liste de présence de l'assemblée générale de la Société, et approuve que ce dernier, après s'être déclaré lui-même dûment informé de l'ordre du jour, participe à l'assemblée générale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui prendra la teneur suivante:

" **Art. 5.§ 1.** Le capital social est fixé à soixante-seize mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 76.564,-) représenté par trente-huit mille deux cent quatre-vingt-deux (38.282) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc Liesch, Thierry Kauffman, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012017537/160.

(120021197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.489.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.489 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, dated March 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1526 dated July 9, 2011 and which bylaws have been last amended by virtue of a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, dated September 29, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2933 dated November 30, 2011.

The meeting is chaired by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on January 18, 2012, and that the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at two hundred thirty thousand four hundred four Pounds Sterling (GBP 230.404,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred thirty thousand British Pounds (GBP 130.000,00) in order to raise it from its present amount of two hundred thirty thousand four hundred four Pounds Sterling (GBP 230.404,00) to three hundred sixty thousand four hundred four Pounds Sterling (GBP 360.404,00), by creation and issuance of one hundred thirty thousand (130.000) new ordinary shares, all with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each (hereinafter referred to as the New Ordinary Shares).

2. Subscription by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff,

L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of five million eight hundred sixteen thousand six hundred forty-one Euro (EUR 5.816.641,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.498, of the New Ordinary Shares (the Subscription) and full payment of the New Ordinary Shares by payment in cash in the total amount of one hundred thirty thousand British Pounds (GBP 130,000.00) (the Payment).

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The share capital is set at three hundred sixty thousand four hundred four Pounds Sterling (GBP 360,404.00) represented by three hundred sixty thousand four hundred three (360,403) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each.”

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thirty thousand British Pounds (GBP 130,000.00) in order to raise it from its present amount of two hundred thirty thousand four hundred four Pounds Sterling (GBP 230,404.00) to three hundred sixty thousand four hundred four Pounds Sterling (GBP 360,404.00), by creation and issuance of one hundred thirty thousand (130,000) New Ordinary Shares, all with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each.

Subscription - Payment

Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 18, 2012, resolves to subscribe for the New Ordinary Shares and to pay the aggregate subscription price in the amount of one hundred thirty thousand British Pounds (GBP 130,000.00) by payment in cash.

The amount of one hundred thirty thousand British Pounds (GBP 130,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

Following the above resolution, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The share capital is set at three hundred sixty thousand four hundred four Pounds Sterling (GBP 360,404.00) represented by three hundred sixty thousand four hundred three (360,403) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier.

Par-devant, Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.489 (ci-après, la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1526 en date du 9 juillet 2011 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Francis

Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 septembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2933 en date du 30 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 18 janvier 2012, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux cent trente mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP 230.404,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent trente mille Livres Sterling (GBP 130.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP 230.404,00) à trois cent soixante mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP 360.404,00), par la création et l'émission de cent trente mille (130.000) nouvelles actions ordinaires de commanditaire (ci-après désignées les Nouvelles Actions Ordinaires), d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

2. Souscription par Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq millions huit cent seize mille six cent quarante et un Euro (EUR 5.816.641,00), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, et libération intégrale des Nouvelles Actions Ordinaires, par paiement en numéraire d'un montant total de cent trente mille Livres Sterling (GBP 130.000,00).

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à trois cent soixante mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP 360.404,00) représenté par trois cent soixante mille quatre cent trois (360.403) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.»

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente mille Livres Sterling (GBP 130.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP 230.404,00) à trois cent soixante mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP 360.404,00), par la création et l'émission de cent trente mille (130.000) Nouvelles Actions Ordinaires, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

Souscription - Libération

Neuheim Lux Group Holding V, précitée, ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2012, décide de souscrire aux Nouvelles Actions Ordinaires, et de payer le prix de souscription d'un montant total de cent trente mille Livres Sterling (GBP 130.000,00) par paiement en numéraire.

Le montant de cent trente mille Livres Sterling (GBP 130.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à trois cent soixante mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP 360.404,00) représenté par trois cent soixante mille quatre cent trois (360.403) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

34124

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3726. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signée): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012016401/156.

(120020570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Guardian Financial Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.446.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 31 janvier 2012, que Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, ayant son adresse professionnelle à 64, rue Principale, 5367 Schuttrange, Luxembourg a cédé 750,000 parts sociales de la société Guardian Financial Company S.à r.l. à Bart d'Ancona ayant son adresse professionnelle à 64, rue Principale, 5367 Schuttrange, Luxembourg.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la société Guardian Financial Company S.à r.l. sont réparties comme suit: Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland détient 500,000 parts; Mr. Bart d'Ancona détient 750,000 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012017847/18.

(120021796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Enet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.598.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société JMCPH HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 janvier 2012 à Luxembourg.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ENET INVESTMENTS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en cent cinquante mille (150.000) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions représentatives du capital social sont des actions ordinaires de catégorie A ou bien des actions sans droit de vote de catégorie B sans que celles-ci ne puissent représenter plus de 15% du capital social de la société.

Les actions sans droit de vote de catégorie B seront émises à la valeur nominale, sans prime d'émission, sur proposition nominative du conseil d'administration de la Société en faveur de collaborateurs clés, de la Société ou de toute autre société capitalistiquement liée directement ou indirectement à la Société.

Les actions sans droit de vote de catégorie B confèrent en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à (3%) de leur valeur nominale ou de leur pair comptable à fixer par les statuts, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices.

Les actions sans droit de vote de catégorie B confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

La société a un capital autorisé fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-).

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 27 janvier 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 avril à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

En cas de liquidation de la société, les actions sans droit de vote de catégorie B recevront, après règlement de toutes les dettes, le paiement de leurs dividendes préférentiels accumulés et récupérables non encore reçus jusqu'à la dernière

année comptable avant la mise en liquidation de la société. Ces actions confèrent encore un droit privilégié au remboursement de l'apport en cas de liquidation de la société, sans préjudice de leur droit de participation pari passu avec les actions ordinaires dans la distribution du bénéfice de liquidation.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant, la société JMCPS HOLDING S.A., précitée, et libérées en espèces, de sorte que le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte – France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm – Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Sébastien COYETTE, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n°B 79 327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.
- 5) Le siège de la société est fixé au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la société comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2012. LAC/2012/4633. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015945/174.

(120019113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Goodman Turquoise Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 137.759.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Paul Huyghe a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012017840/21.

(120021789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Karmaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.710.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 février 2012:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012017907/21.

(120022091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

HeraFund SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.737.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu le 23 Janvier 2012

Le siège social de la société est transféré avec effet au 13 Janvier 2012 au:

18, Rue Robert Stümper, L – 2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017858/11.

(120021695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.
